



CREAT

Conseil régional  
de l'environnement  
de l'Abitibi-Témiscamingue

## La révision du PGMR de la MRC de Témiscamingue Commentaires et recommandations du CREAT

Par

**Le Conseil régional de l'environnement  
de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)**

Mémoire déposé auprès de la

**Commission des consultations publiques pour le projet  
de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020  
de la MRC de Témiscamingue**

Mars 2016

## Rédaction

Sophie Laliberté, chargée de projets du CREAT

## Collaboration

Clémentine Cornille, directrice du CREAT

Jacinthe Châteauvert, présidente du CREAT

Evgeniya Smirnova, administratrice du CREAT

Rocher Michaud, administrateur du CREAT



**Conseil régional de  
l'environnement de l'Abitibi-  
Témiscamingue**  
26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5  
Tél. : 819 762-5770  
Télec. : 819 762-5670  
[info@creat08.ca](mailto:info@creat08.ca)

## Table des matières

Table des matières.....	3
Acronymes .....	4
Introduction et mise en contexte.....	5
1. Présentation du CREAT.....	5
2. Intérêt du CREAT pour la gestion des matières résiduelles .....	6
3. Considérations générales .....	6
4. Analyse des mesures .....	7
4.1 ISÉ.....	8
4.2 Réduction .....	11
Achat responsable et GMR à l'interne : .....	11
Limiter les emballages jetables et le suremballage : .....	12
Couches lavables : .....	13
4.3 Réemploi .....	14
4.4 Recyclage .....	15
4.5 Matières organiques .....	16
Réduction à la source :.....	16
Compostage domestique :.....	17
Compostage et 3 <sup>e</sup> voie : .....	17
4.6 Boues.....	18
4.7 ICI.....	19
Réduction chez les ICI :.....	19
Bons coups et reconnaissance : .....	20
4.8 Encombrants, CRD, RDD, écocentres et dépotoirs sauvages .....	20
Collecte des encombrants : .....	21
Écocentres, points de dépôts municipaux et RDD : .....	22
Résidus CRD : .....	23
4.9 Élimination.....	24
4.10 Réglementation et taxation.....	25
4.11 Lieux publics et événements .....	26
4.12 Transport .....	27
4.13 Suivi, veille, amélioration continue et concertation.....	27
Conclusion .....	28

## Acronymes

3R MCDQ	Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec
3RV	Réduire, réutiliser (réemploi), recycler, valoriser
BRIQ	Bourse des résidus industriels du Québec
CPE	Centre de la petite enfance
CRD	Construction, rénovation et démolition (parfois employé seul pour désigner les résidus issus de ces activités)
CRE	Conseil régional de l'environnement
CREAT	Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais
CTRI	Centre technologique des résidus industriels
CTTEI	Centre de transfert technologique en écologie industrielle
GAR	Gestion axée sur les résultats
GÉCO	Groupe ÉCOcitoyen
GMO	Gestion des matières organiques
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
PACS	Petites annonces classées
PAJE	Partenariat action jeunesse en environnement
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REL	Relais d'écocentres locaux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SAÉ	Situations d'apprentissage et d'évaluation
VHU	Véhicules hors d'usage

## Introduction et mise en contexte

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue a déposé en décembre dernier son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 en réponse à la révision exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), ayant une expertise et une vision externe par rapport au projet, a donc décidé d'analyser ce PGMR et de présenter un mémoire pour soumettre quelques commentaires à la MRC de Témiscamingue. Pour orienter ses pistes de réflexion, le CREAT a présenté son mémoire en soulignant l'ordre d'importance des 3RV – réduction, réemploi, recyclage, valorisation.

## 1. Présentation du CREAT

Le CREAT est un organisme à but non lucratif créé en 1995. Son conseil d'administration est composé de représentants de groupes environnementaux, du monde de l'éducation ou de la recherche, du monde de la santé, du monde municipal et d'un membre coopté. Le CREAT est un des 16 Conseils régionaux de l'environnement (CRE), membres du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ).

### **Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement :**

[www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)

**Mission :** Le RNCREQ est un réseau d'acteurs fortement enracinés dans l'ensemble du territoire québécois, les CRE. Cela lui confère une vision unique qui prend appui sur les forces et les particularités de chaque région, qu'il s'agisse des enjeux urbains ou ruraux. Le RNCREQ est la seule organisation environnementale qui peut offrir cette perspective et une aussi vaste vision du Québec.

Les CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser durabilité écologique, équité sociale et développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. En 2014, les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres dont des citoyens, groupes environnementaux, organismes parapublics et municipaux, entreprises privées.

## 2. Intérêt du CREAT pour la gestion des matières résiduelles

Dès sa création, le CREAT s'est intéressé aux questions de la gestion des matières résiduelles (GMR) dans la région. Rapidement, la concertation régionale en GMR s'est avérée tout un défi que l'organisme cherche encore à relever. Par l'organisation de rencontres et de colloques, le CREAT s'est montré très proactif en la matière.

De plus, le CREAT coordonne divers projets en GMR, contribuant ainsi à l'amélioration de la GMR à l'échelle de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Par exemple, depuis 2007, le CREAT fait la promotion des attestations ICI ON RECYCLE! sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue en offrant, notamment, des formations aux industries, commerces et institutions (ICI) intéressés. Le CREAT réalise actuellement le projet Génération ENV'R auprès des jeunes de 12 à 25 ans et, l'année dernière, le CREAT a lancé un projet pilote pour un concours intitulé « La Chasse aux déchets sauvages! ».

En 2008, le CREAT recevait sa première attestation de Performance ICI ON RECYCLE! Grâce aux efforts de réduction à la source, de réemploi et de récupération des matières résiduelles (MR) réalisés par la direction et les employés, le CREAT maintient un taux de mise en valeur de plus de 90 % qui le place dans la catégorie Or du niveau 3 – Performance, le plus haut niveau d'attestation.

## 3. Considérations générales

À la lecture des 25 mesures proposées par le PGMR de la MRC de Témiscamingue, le CREAT constate que celle-ci met de l'avant de bonnes orientations pour améliorer la GMR sur son territoire. Il semble cependant présenter des lacunes, particulièrement quant à l'ampleur et à la portée de ces mesures. Le PGMR de la MRC semble n'effleurer que certains sujets sans proposer de mesures précises. Le CREAT accueille positivement le PGMR de manière générale, mais s'interroge quant au détail des mesures. Par le présent mémoire, le CREAT propose quelques pistes de bonification pour ce PGMR en plus d'émettre certaines préoccupations et interrogations quant à la mise en œuvre de certaines mesures.

De manière générale, certains éléments particulièrement positifs méritent d'être soulignés :

### Points forts :

- Plusieurs mesures sont prévues en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), ce qui est central à une saine GMR.
- La MRC de Témiscamingue se fixe un objectif de quantité de déchets par habitant au-delà de l'objectif provincial et obtient des résultats nettement avancés.
- La MRC de Témiscamingue prend en charge une grande partie des services elle-même.
- La MRC de Témiscamingue fait preuve d'initiative notamment avec la mise en place de la première plateforme municipale de compostage dans la région.

- La MRC de Témiscamingue s'attaque à des cas précis de matières problématiques telles les plastiques agricoles d'ensilage, les bardeaux d'asphalte et le bois transformé.
- La MRC de Témiscamingue met de l'avant des moyens pour une meilleure prise en charge des résidus générés par les ICI.
- Les Relais d'écocentre locaux (REL) du territoire de la MRC permettent une offre de point d'apport volontaire de proximité.

Toutefois, certaines de ces mesures apparaissent insuffisantes selon le CREAT pour atteindre les objectifs ambitieux proposés à l'horizon 2020 par le gouvernement du Québec. Le CREAT propose des avenues, orientations ou actions qui permettraient à la MRC de Témiscamingue de se rapprocher davantage des objectifs de détournement de l'élimination de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGR), notamment à travers ces pistes générales d'amélioration et à travers les recommandations spécifiques de son mémoire.

### **Pistes d'amélioration :**

- De manière générale, les mesures du plan d'action sont peu détaillées. Globalement, le CREAT note que peu de cibles précises et d'indicateurs à atteindre sont présents dans le projet de PGMR concernant les mesures, outre des énoncés de résultats généraux. Le CREAT souhaite que la version finale du PGMR ait des cibles mieux définies, ce qui en faciliterait le suivi en continu.
- La réduction à la source, le R le plus important selon la hiérarchie des 3RV, devrait faire l'objet d'un plus grand nombre de mesures plus structurantes et plus porteuses.
- La gestion des encombrants ne permet pas une réutilisation optimale.
- La gestion des boues sera un enjeu majeur pour la MRC et elle doit se doter davantage de mesures pour y arriver.
- Une indexation de la taxation municipale sur tout le territoire de la MRC de Témiscamingue pourrait s'orienter vers le principe pollueur-payeur (ou vers des récompenses aux bons usagers) comme envisagé par les municipalités du canton de Potton et de Beaconsfield.

## **4. Analyse des mesures**

De manière plus pointue, les prochaines lignes traitent des préoccupations et des recommandations du CREAT portant sur les mesures spécifiques du PGMR, traitées individuellement ou regroupées par thématiques (types de générateurs, types de matières ou types de traitement). Plusieurs mesures du PGMR sont positivement accueillies par le CREAT. Les mesures qui ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les prochaines pages sont accueillies par le CREAT telles que présentées. Lorsque cela est pertinent à la lecture de ce mémoire, le CREAT présente les mesures du PGMR de la MRC de Témiscamingue, en italique, afin de les séparer du reste du texte.

## 4.1 ISÉ

Le CREAT est heureux de constater que plusieurs mesures d'ISÉ sont prévues par la MRC de Témiscamingue, soit 13 au total. En effet, la GMR étant un enjeu impliquant tous les citoyens, le message doit être répété en continu et adapté aux types de générateurs et de matières. Le CREAT considère les activités envisagées comme étant de très bonnes pistes. Par contre, le plan de communication envisagé et la ventilation des coûts pour les différentes activités devraient être révisés afin de présenter des échéanciers et des cibles à atteindre plus détaillés pour chaque activité. Le CREAT se questionne à savoir si le budget présenté est suffisant pour couvrir toutes les mesures proposées.

Plusieurs des mesures d'ISÉ sont regroupées sous un même budget, avec la mesure 1.1. Le CREAT craint alors que certains des enjeux traités séparément dans le présent PGMR (les mesures 1.2, 2.1, 3.1, 6.2 et 8.1) ne soient négligées en chemin compte tenu du faible budget pour l'ensemble de ces mesures. En effet, les budgets prévus semblent insuffisants pour couvrir l'achat publicitaire, la production de documents et leur diffusion pour déployer une campagne d'envergure.

### Recommandation 1

---

S'assurer qu'il y ait un budget attribué pour chacune des mesures d'ISÉ prévues.

De plus, plusieurs actions visent la production et l'impression de documents et brochures (1.6, 5.5 et 7.1). Le CREAT craint malheureusement que cela soit insuffisant pour plusieurs problématiques ciblées et qu'une diffusion massive de dépliants, sans accompagnement ou formation, ne porte que peu de résultats et conduise à un gaspillage de papier, notamment pour les mesures 5.5 et 7.1 concernant les CRD et le programme ICI ON RECYCLE! Il serait intéressant que l'écoconseiller prévu à la mesure 5.1 et 5.2 assure aussi un soutien au niveau des mesures 5.5 et 7.1

Généralement, la population consulte les médias classiques (journaux locaux, radio, etc.), mais il serait pertinent de considérer le recours aux réseaux sociaux. La MRC doit s'assurer d'être davantage présente dans ces médias, comme elle le fait déjà. Elle pourrait même être instigatrice d'une page de trucs et astuces pour un mode de vie « Zéro Déchet ». De plus, la formule des patrouilles vertes reste une formule gagnante pour répondre directement aux questions des citoyens. Cela pourrait faire l'objet d'une mesure en soi, pour accompagner la mesure 1.4 de l'application de la réglementation.

### Recommandation 2

---

Que la MRC élabore un plan de communication détaillé pour le PGMR qui soit adapté à divers médias et qui propose des interventions ciblées ainsi qu'une patrouille verte.

De plus, la production de documents et l'élaboration de mesures d'ISÉ en GMR sont communes à plusieurs autres MRC et organismes. La MRC pourrait donc réaliser des économies d'échelle en étendant régionalement certaines mesures d'ISÉ et en créant des partenariats avec les autres MRC lorsque possible, notamment en ce qui a trait au recyclage et au compostage (3<sup>e</sup> voie).



### Recommandation 3

---

Rechercher des partenariats en région afin de réaliser des économies d'échelle quant aux mesures d'ISÉ compatibles par exemple, au sujet du recyclage et du compostage.

Il existe déjà plusieurs guides et trousseaux pédagogiques<sup>1</sup> et des outils de communication originaux, diversifiés et bien élaborés sur la saine GMR. Forte de son expérience d'offre d'ateliers, la MRC est à même de cibler ceux qui pourraient être adaptés au contexte du territoire de la MRC de Témiscamingue afin de bonifier les ateliers déjà prévus.

### Recommandation 4

---

S'assurer de ne pas dépenser des montants pour l'élaboration d'outils et de formations lorsque certains sont déjà disponibles et facilement adaptables.

À part les déplacements, il semble qu'aucun montant n'ait été budgété pour les salaires et l'achat de matériel (ex. : îlots de tri, affiches, etc.).

### Recommandation 5

---

S'assurer qu'un budget suffisant soit attribué aux formations et qu'il intègre tous les postes budgétaires requis.

Plus spécifiquement, pour les mesures 2.2 et 3.4, plusieurs organismes œuvrant dans la région proposent des animations et des activités de sensibilisation destinées à la clientèle jeunesse. Il pourrait être intéressant de recenser, en partenariat avec ces organismes et les commissions scolaires, les activités existantes afin de planifier la meilleure façon d'intégrer les mesures 2.2 et 3.4 au cursus scolaire, par exemple, en ciblant un niveau pour toutes les écoles de la MRC, année après année. En effet, en impliquant davantage les jeunes et en les invitant à réaliser des travaux, devoirs, présentations, etc. le résultat de la sensibilisation pourrait être bonifié. En matière d'ISÉ dans les écoles, des synergies sont possibles entre les activités du CREAT, celles de la MRC de Témiscamingue et celles d'autres organismes de la région. Il serait pertinent de compléter la liste prévue pour ces mesures en ajoutant d'autres collaborateurs, comme le CREAT, le Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO), l'opération PAJE, etc. Il serait également intéressant d'échanger sur le sujet avec les autres MRC pour éventuellement voir naître des campagnes particulièrement stimulantes, comme « Les Agents verts ».

### Recommandation 6

---

Que la MRC développe des partenariats avec les organismes œuvrant en GMR sur son territoire et à travers la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de mettre sur

---

<sup>1</sup> Par exemple, l'opération Partenariat action jeunesse en environnement (PAJE) a élaboré une Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) pour la caractérisation des matières résiduelles dans le but de compléter les critères d'attestations ICI ON RECYCLE! niveau 3 par les jeunes. La SAÉ peut se faire pour un établissement scolaire, mais aussi pour n'importe quel ICI. Le CREAT invite la MRC à nous contacter afin de discuter plus longuement de cette SAÉ.

ped des campagnes régionales en ISÉ destinées au milieu scolaire. Le CREAT recommande également de compléter la liste des collaborateurs.

Le CREAT félicite la MRC de se donner comme objectif de rejoindre plusieurs groupes avec les mesures de formation. Par contre, la MRC doit s'assurer d'offrir des ateliers adaptés aux différents groupes ciblés.

#### Recommandation 7

---

Offrir des ateliers et des conférences sur les 3RV aux clientèles ciblées (ex. club de l'âge d'or, chasseurs et pêcheurs, détenteurs de baux de villégiature, d'abris sommaires, bureaux municipaux, membres des ZEC, citoyens TNO, communautés autochtones, etc.).

Même si la thématique est reprise plus loin, le CREAT félicite la MRC de Témiscamingue de mettre de l'avant une mesure afin d'accompagner les ICI et les entrepreneurs pour leur gestion de déchets (mesure 5.1). En effet, souvent ceux-ci sont prêts à faire des efforts, mais ne savent pas comment s'y prendre. L'approche du cas par cas semble la plus prometteuse. Par contre, à ce sujet, la mesure 5.1 devrait porter sur toutes les MR en général et non uniquement aux résidus CRD.

#### Recommandation 8

---

Inclure tous les types de résidus à la mesure 5.1

Le fait de cibler la clientèle saisonnière avec la mesure 1.6 est aussi applaudi par le CREAT puisque cela est susceptible d'améliorer la GMR en milieu naturel.

#### Recommandation 9

---

Ajouter le CREAT dans la liste des collaborateurs pour cette mesure à travers son concours de La Chasse aux déchets sauvages, notamment lors de l'envoi d'ISÉ lors des renouvellements des baux d'abris sommaires.

#### Recommandation 10

---

Prévoir un budget à la mesure 1.6 pour la mise en place de points de collecte supplémentaires et pour l'augmentation des services offerts ainsi que de la patrouille de sites, en lien avec les matières résiduelles générées par les activités de villégiature, de chasse et de pêche.

Parmi les résultats qui répondront aux mesures d'ISÉ, il serait pertinent de comptabiliser la portée et de viser un pourcentage de la population à rejoindre (voir la section 4.13 - Suivi, veille, amélioration continue et concertation).

D'autres commentaires avec des aspects d'ISÉ sont abordés tout au long de ce mémoire en fonction des thèmes couverts (3<sup>e</sup> voie, ICI, CRD, etc.).

## 4.2 Réduction

La réduction mérite une attention toute particulière puisqu'il s'agit de l'approche à prioriser en matière de GMR. La MRC a intitulé sa première orientation « *Réduire la quantité de matières résiduelles vouée à l'enfouissement* ». Par contre, les mesures proposées ne sont pas toutes des mesures en « réduction » au sens utilisé en GMR. Afin d'éviter la confusion, cette mesure pourrait être renommée.

### Recommandation 11

---

Modifier l'intitulé de l'Orientation 1 en changeant « réduire » par « diminuer ».

### Achat responsable et GMR à l'interne :

La MRC de Témiscamingue a déjà mis de l'avant plusieurs gestes 3RV dans ses bureaux, étant elle-même attestée ICI ON RECYLCE. Riche de son expérience, elle devrait servir d'exemple pour l'ensemble des ICI du territoire! Malgré ces gestes, est-ce que la MRC possède une politique d'achat responsable et une politique de GMR? La MRC pourrait songer à accompagner les bureaux municipaux locaux afin qu'ils s'attestent eux aussi et qu'ils adoptent des politiques internes appliquant les 3RV.

### Recommandation 12

---

Se doter d'une politique interne d'achat responsable et faire pression auprès des municipalités locales afin qu'elles y adhèrent.

### Recommandation 13

---

Le CREAT recommande à la MRC de faire pression sur les municipalités locales afin que tous les locaux municipaux soient attestés ICI ON RECYCLE!

Puisque le R le plus important de la hiérarchie des 3RV est réduire, le CREAT considère que la MRC devrait proscrire les produits à usage unique des locaux municipaux, à l'instar des mesures prises dans les bureaux de la MRC. Ce bannissement pourrait ensuite être étendu à d'autres institutions.

### Recommandation 14

---

Que la MRC de Témiscamingue bannisse les gobelets à café, sacs en plastique et autres produits jetables, des bureaux des municipalités locales du Témiscamingue.

La politique interne prenant en compte les 3RV pourrait par la suite servir de modèle afin d'inciter les ICI de Témiscamingue à adopter également ce type de politique. En effet, le travail de recherche de fournisseurs respectant certains critères environnementaux pourrait bénéficier aux ICI présentant des besoins semblables.

### Recommandation 15

---

Que la MRC diffuse sa politique interne d'achat responsable et de GMR auprès d'autres ICI de son territoire.

En plus de la politique d'achat et d'octroi de contrats, la MRC de Témiscamingue et ses municipalités locales pourraient étendre son application des 3RV dans son fonctionnement, notamment pour la tenue de rencontres (conseil des maires, etc.), par exemple, en limitant les impressions papier. De plus, la MRC de Témiscamingue pourrait faire l'exercice de dresser une liste des restaurateurs ayant des services de livraison, de comptoirs pour emporter ou de traiteurs qui proposent de la vaisselle réutilisable et le moins d'emballages possible. Lors des rencontres et des événements organisés par la MRC, celle-ci opérerait pour le prestataire réalisant le plus d'efforts de réduction à la source des MR. Des séances d'information et de formation pourraient être organisées auprès des prestataires en lien avec la réduction à la source, le choix de matériaux ayant des impacts moindres sur l'environnement (ex. éviter les plastiques numéro 6), etc. Les efforts pourront être encouragés et valorisés grâce à des partenariats.

#### Recommandation 16

---

Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue de tenir ses rencontres et ses événements de façon écoresponsable, afin de démontrer ses efforts de réduction à la source des MR.

#### **Limiter les emballages jetables et le suremballage :**

La MRC de Témiscamingue devrait explorer l'avenue d'un bannissement des sacs de plastique sur son territoire, à l'instar de certaines MRC en région de Montréal.

#### Recommandation 17

---

Analyser la faisabilité d'un bannissement des sacs de plastique sur son territoire.

Puisqu'il s'agit de mesures n'impliquant que peu de moyens, le CREAT considère que la MRC de Témiscamingue pourrait cibler des enjeux de GMR qui dépasse son territoire d'application, mais qui ont une grande influence sur les quantités de MR produites afin d'intervenir auprès du gouvernement à ce sujet.

#### Recommandation 18

---

Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue d'intervenir auprès du gouvernement pour différents enjeux, dont l'instauration de lois régissant le suremballage, la vente et l'utilisation du plastique numéro 6 à des fins d'emballage, la consignation et le recyclage du verre, l'obsolescence programmée, etc.

La MRC devrait encourager les entreprises situées en Abitibi à limiter l'utilisation d'emballages jetables (épiciers, producteurs, restaurateurs avec comptoirs pour emporter et service de livraison, etc.). Cela complète la mesure 5.4 au niveau de la politique d'achat et des rencontres à la MRC. Les mesures de la MRC de Témiscamingue qui ciblent les ICI devraient inclure cette prévention au suremballage (et pourrait souligner ces efforts grâce à la mesure 5.8), et non seulement la gestion des matières résiduelles qu'ils génèrent.

## Recommandation 19

---

Inciter les ICI sur son territoire à réduire leurs emballages, et s'unir aux autres MRC pour exercer cette pression à travers toute la région.

La MRC de Témiscamingue pourrait aussi réfléchir à un moyen de rendre plus accessible les autocollants contre la sollicitation publicitaire en les rendant disponibles à d'autres endroits qu'aux bureaux municipaux (épiceries, stations-service, etc.)

## Recommandation 20

---

Rendre accessible les autocollants contre la sollicitation publicitaire à divers endroits fréquentés par les citoyens.

## **Couches lavables :**

Le CREAT suggère à la MRC de Témiscamingue d'offrir un programme de subvention pour aider les familles qui choisissent d'utiliser des couches lavables sachant que cette mesure s'autofinance en quelque sorte, puisque le détournement des tonnes destinées à l'enfouissement représenterait des frais en moins pour la MRC. De plus, ce moyen permet de limiter les nuisances d'odeurs liées aux collectes moins fréquentes des déchets.

## Recommandation 21

---

Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue de se doter d'un programme de subventions octroyées à l'achat des couches lavables.

En outre, l'ISÉ et la promotion de cette pratique méconnue est essentielle pour susciter l'adoption de cette habitude ainsi que le suivi. De plus, la MRC de Témiscamingue pourrait développer la promotion des couches lavables en milieu de garde. L'exemple de l'entreprise Lange Bleu, dans la région de Montréal, pourrait inspirer la MRC de Témiscamingue en ce sens. Il semble en effet nécessaire d'impliquer les Centres de la petite enfance (CPE) et les garderies en milieu familial, car cela peut représenter une raison de décrochage de la part de familles lorsque le CPE ou la garderie n'accepte pas les couches lavables. De plus, en raison de la carence en places, les parents n'ont pas toujours le choix, malgré leur bonne volonté, d'utiliser des couches jetables dans les milieux de garde. Le CREAT est cependant conscient de la complexité de la gestion des couches lavables dans les milieux de garde par les éducateurs et autres responsables. Malgré les efforts à fournir, des exemples à succès existent, comme le cas de Lange Bleu.

## Recommandation 22

---

Élaborer un programme pour favoriser l'intégration de l'utilisation des couches lavables dans les milieux de garde.

## 4.3 Réemploi

La MRC de Témiscamingue a la chance de compter quelques organismes et ICI qui favorisent la réutilisation et le réemploi sur son territoire (friperies, comptoirs familiaux, etc.) À ce sujet, le CREAT félicite la MRC de Témiscamingue pour la mesure 6.1 concernant une ressourcerie pour le territoire de la MRC. Par contre, le CREAT considère que la MRC devrait investir davantage dans la filière du réemploi en aidant au financement des comptoirs et friperies déjà présents et en tissant des partenariats étroits avec ces organismes et entreprises afin de maximiser le réemploi sur son territoire. Notamment, ceux-ci devraient être impliqués dans la gestion des encombrants réutilisables recueillis à l'écocentre et même voir avec les municipalités à implanter une collecte (voir section 4.8).

### Recommandation 23

---

Aider financièrement et collaborer avec les organismes et les entreprises en réemploi qui participent et alimentent la réflexion sur la collecte des encombrants ainsi que la gestion des matières concernées par le réemploi sur le territoire de la MRC.

De plus, l'écocentre et les REL sur le territoire de la MRC de Témiscamingue devraient favoriser le réemploi, à la fois des encombrants et des résidus CRD. À titre d'exemple, la MRC de la Vallée-de-l'Or, a notamment des entrepôts de meubles et autres articles réutilisables dans ses écocentres où il est possible de récupérer des objets sur place. D'autres recommandations touchant cette thématique sont présentées plus loin.

En plus des éléments déjà pris en compte par la MRC de Témiscamingue au sujet du réemploi dans ses mesures d'ISÉ, le CREAT suggère l'ajout de deux points. La MRC pourrait, par ses actions en ISÉ, faire aussi la promotion des réseaux alternatifs de seconde main (ex. les Petites annonces de Câblevision, les Petites annonces classées [PACS], Kijiji, etc.). En outre, la MRC devrait aider les municipalités à organiser des événements comme il se tient à Saint-Mathieu-d'Harricana, de type « Troc-tes-trucs ». Compte tenu de la popularité des ventes de garage de quartiers, la MRC de Témiscamingue pourrait offrir une vitrine supplémentaire en mettant sur son site Web une liste mise à jour régulièrement des ventes de garage qui pourront s'y annoncer volontairement. De plus, l'organisation de ventes de garage groupées pourrait passer par cette même plateforme. Pour éviter la problématique du transport de tout le matériel pour une seule vente groupée, un itinéraire avec les points de vente pourrait être proposé. Certains villages au Témiscamingue proposent déjà ce genre de fonctionnement et la MRC pourrait contribuer à le rendre davantage publicisé et systématisé.

### Recommandation 24

---

Ajouter la promotion des réseaux de seconde main dans ses mesures d'ISÉ telles que les sites Internet de vente entre particuliers, et adopter des mesures qui favorisent les ventes de garage ou la tenue d'évènements « Troc-tes-trucs » dans toutes les municipalités.

En ce qui a trait au réemploi, les objets légèrement abîmés peuvent parfois être réparés pour leur donner une seconde vie. Cependant, les citoyens ne connaissent pas toujours les réparateurs à proximité spécialisés dans le travail de différents types de matières.

#### Recommandation 25

---

Ajouter les réparateurs œuvrant sur le territoire aux ressources proposées sur le site Web et dans les bottins GMR des mesures d'ISÉ de la MRC de Témiscamingue en spécifiant les différents objets acceptés.

## 4.4 Recyclage

Actuellement, la MRC de Témiscamingue ne possède pas d'installation pour le traitement des matières recyclables (centre de tri). La modernisation des systèmes de tri est néanmoins un enjeu important pour que des matières rencontrent les critères pour être recyclées au Québec, ou du moins, en Amérique. Le CREAT suggère à la MRC de Témiscamingue de participer activement à la bonification du système de tri de Récupération Frontenac.

#### Recommandation 26

---

Inciter Tricentris à bonifier le tri des matières recyclables et en parallèle, demander au gouvernement d'appuyer davantage l'innovation des centres de tri. De plus, le CREAT recommande à la MRC d'être plus coercitive avec les citoyens et les entreprises qui refusent de trier leurs matières recyclables ou qui le font de manière inappropriée.

Il est certain que les coûts économiques et environnementaux reliés au transport des matières recyclables en dehors de la région ne sont pas négligeables.

#### Recommandation 27

---

Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue, à travers ses activités de concentration régionale, d'explorer à nouveau la possibilité d'un centre de tri régional avec les autres MRC de la région.

En outre, une caractérisation complète, comme celle menée avec les déchets dans les dernières années, est un moyen prometteur quant à l'amélioration du recyclage afin de cibler les matières problématiques, les types de générateurs à sensibiliser ou même des secteurs de la MRC de Témiscamingue où des améliorations sont à apporter pour le tri à la source (une recommandation à la section 4.13 traite de la caractérisation). Avec les ajustements apportés aux campagnes d'ISÉ, cela est même susceptible de créer une hausse dans les quantités de matières recyclables récupérées. L'implantation d'une patrouille verte permettra également d'aller joindre les citoyens fautifs récurrents.

Une façon de viser l'amélioration du système de recyclage actuel, serait que la MRC de Témiscamingue en fasse davantage pour promouvoir la consigne du verre auprès du gouvernement. Une consigne élargie des bouteilles en plastique à usage unique, par exemple pour les bouteilles d'eau, pourrait agir comme incitatif auprès des citoyens de



s'en débarrasser adéquatement. En effet, il n'est pas rare de retrouver plusieurs bouteilles d'eau en plastique dans la nature.

#### Recommandation 28

---

Se prononcer en faveur de la consigne du verre et d'autres contenants comme les bouteilles d'eau en plastique et adhérer à Pro-Consigne.

La MRC de Témiscamingue peut aussi se montrer proactive en matière de recyclage en offrant des points de dépôts d'apport volontaire sur son territoire, à son écocentre et dans ses REL, par exemple pour le verre, et peut-être même pour le polystyrène, dont les débouchés semblent de plus en plus probables (certaines entreprises le recycle actuellement dans la région de Montréal ainsi qu'en Estrie). La MRC a notamment cette approche pour les bardeaux d'asphalte qui sont actuellement accumulés en attente d'un débouché.

#### Recommandation 29

---

Être proactive en matière de recyclage et proposer aux écocentres d'ajouter des postes d'apport volontaire pour certaines matières.

En outre, le CREAT salue la volonté de la MRC de Témiscamingue de s'attaquer aux plastiques et l'invite à inclure dans ses collaborateurs les autres MRC de la région afin que les projets pilotes puissent être étendus à l'ensemble de la région. En outre, le CREAT mentionne au passage deux acteurs clés pour cette question, soit le Centre technologique des résidus industriels (CTRI) et AgriRécup qui ne figurent pas à la liste des collaborateurs.

#### Recommandation 30

---

Partager les résultats des nouveaux projets pilotes au sujet des plastiques agricoles d'ensilage aux autres MRC de la région et ajouter le CTRI et AgriRécup à la liste des collaborateurs pour la mesure 1.9.

## 4.5 Matières organiques

La 3<sup>e</sup> voie étant implantée au Témiscamingue depuis quelques années, les mesures en ce sens représentent plutôt des ajustements de manière générale, mais le CREAT tient à soulever certains points dans cette section.

### **Réduction à la source :**

Afin d'intégrer des principes de réduction à la source à la Gestion des matières organiques (GMO), la lutte au gaspillage alimentaire doit être considérée. Notamment, documenter et consolider les actions locales, s'il y en a, ou sinon appuyer l'instauration de la récupération d'aliments encore comestibles par des banques alimentaires. La MRC devrait faire pression auprès des générateurs potentiels d'aliments consommables qui ne font pas déjà appel à ces réseaux de récupération. De plus, le CREAT voit l'opportunité



d'éventuellement ajouter des incitatifs ou des avantages pour les récupérateurs à effectuer cette démarche.

En plus de cibler les ICI générateurs, des éléments d'ISÉ devraient aussi soulever la problématique du gaspillage alimentaire à la maison. Des formations spécifiques existent et pourraient être données aux citoyens intéressés.

#### Recommandation 31

---

Ajouter une ou des mesures afin de lutter contre le gaspillage alimentaire.

### **Compostage domestique :**

Le CREAT aimerait voir figurer parmi les éléments touchés par les mesures englobantes d'ISÉ le compostage domestique, l'herbicyclage et le feuillicyclage puisqu'il s'agit d'options en circuit-court, les plus avantageuses sur le plan environnemental. Dans certains cas, par exemple pour les milieux éloignés et les îles habitées de façon saisonnière, il se peut que ce soit en fait la seule option réaliste. Il reste néanmoins que la 3<sup>e</sup> voie est essentielle pour l'atteinte des objectifs provinciaux et le CREAT félicite la MRC d'avoir été proactive dans le dossier.

#### Recommandation 32

---

Intégrer le compostage, l'herbicyclage ainsi que le feuillicyclage aux mesures d'ISÉ de la MRC.

Afin d'éviter de refaire des outils déjà existants, la MRC de Témiscamingue devrait sonder ce qui se fait en termes d'ISÉ sur le sujet ailleurs dans la province, puisqu'il existe déjà une multitude d'outils dont des vidéos et des capsules, des aide-mémoires, des fiches techniques, des sites Web, des livres, etc. Cela permettrait aussi d'économiser sur le budget alloué à cette mesure et réallouer le surplus ailleurs, pour une mesure qui aurait été sous-estimée.

Il serait intéressant de faire un suivi auprès des citoyens s'étant doté de composteurs domestiques. Cela permettrait de connaître le taux de décrochage et les problématiques rencontrées afin d'intégrer ces points dans les mesures d'ISÉ et de réévaluer les modèles de composteurs domestiques choisis.

#### Recommandation 33

---

Effectuer une étude de suivi auprès des citoyens qui ont choisi d'implanter le compostage domestique à la maison.

### **Compostage et 3<sup>e</sup> voie :**

Le CREAT suggère que la MRC soit plus coercitive avec les citoyens et les entreprises qui refusent de composter ou qui le font de manière inappropriée.

## 4.6 Boues

Le dossier des boues au Témiscamingue en est un épineux. Le CREAT considère que les efforts de la MRC doivent être plus substantiels afin de mieux documenter et structurer la prise en charge de cette problématique. La MRC de Témiscamingue devrait exiger des entreprises privées d'utiliser un système documentant plus finement les fosses vidangées sur son territoire. Cela permettrait une traçabilité des boues de fosses septiques vidangées et d'éviter les cas de déversements intentionnels dans la nature par des entreprises non consciencieuses. Les vidanges pourraient être couplées à la prise d'information quant au type d'installation, le niveau de la fosse lors de la vidange, etc.

### Recommandation 34

---

Documenter les installations septiques à l'aide des programmes de vidange systématique des boues de fosses septiques et exiger que les vidangeurs privés colligent ces informations par la mise en place de mesures adéquates en termes de traçabilité. Pénaliser les déversements intentionnels dans la nature par des entreprises non consciencieuses.

En outre, au-delà de l'inventaire, des avis de non-conformité devraient être émis, le cas échéant, en particulier pour les installations riveraines.

De plus, à l'instar de la MRC d'Abitibi-Ouest, et en partenariat avec les entrepreneurs qui effectuent la vidange, la MRC de Témiscamingue devrait élaborer un système de vidange planifié, avec des incitatifs financiers, afin de limiter le transport et les émissions de GES et de favoriser le côté systématique de la vidange.

### Recommandation 35

---

Que la MRC chapeaute davantage la vidange des fosses septiques en partenariat avec les entreprises privées présentes afin de structurer et systématiser la collecte, secteur par secteur.

En contrepartie, le CREAT est préoccupé par l'enjeu d'accompagnement des citoyens dont les fosses septiques seraient jugées non conformes suite à une inspection. Il est nécessaire qu'un accompagnement soit réalisé et que des solutions soient présentées. À ce sujet, la MRC de Témiscamingue pourrait faire pression auprès du gouvernement afin de trouver des solutions adéquates autant pour le citoyen que pour la protection de l'environnement.

### Recommandation 36

---

Que la MRC de Témiscamingue incite les municipalités à adopter des règlements encadrant la gestion des fosses septiques et de viser à leur conformité, particulièrement en milieu riverain.

### Recommandation 37

---

Le CREAT recommande à la MRC de Témiscamingue d'accompagner les citoyens dont les fosses sont déclarées non-conformes et de faire pression auprès

du gouvernement pour trouver des solutions autant pour le citoyen que pour la protection de l'environnement.

Le CREAT appuie aussi la MRC de Témiscamingue pour sa mesure 4.3 visant à explorer le compostage des boues et rappelle l'importance de s'assurer de leur innocuité, tel que demandé par le MDDELCC.

## 4.7 ICI

Pour les ICI, la MRC de Témiscamingue a mis de l'avant une mesure particulièrement porteuse, soit la mise en place d'un écoconseiller, pour une meilleure prise en charge de ces générateurs qui accusent un important retard en ce qui a trait au recyclage. Par contre, le CREAT craint que les mesures prévues ne soient insuffisantes par rapport aux objectifs gouvernementaux.

Une approche de cas par cas pour les ICI, minimalement regroupés par secteurs d'activité, est la formule qui semble la plus porteuse pour l'amélioration de la GMR dans les ICI, ce qui serait l'approche favorisée par un écoconseiller. Cependant, le CREAT s'interroge quant à l'ampleur des efforts d'accompagnement offerts. En effet, la MRC de Témiscamingue semble se concentrer particulièrement sur les générateurs CRD, mais devrait pouvoir offrir ses services à tous les types d'ICI (voir recommandation 8). De plus, l'expertise d'un écoconseiller peut ne pas être pleinement utilisée si les ICI ne se montrent pas intéressés par cette aide. Il sera donc important que la MRC mise sur des arguments convaincants, voire des incitatifs plus substantiels (voir section 4.9 – Réglementation et taxation).

### Réduction chez les ICI :

Parmi les thématiques abordées lors des activités en ISÉ auprès des ICI, le CREAT suggère à la MRC de Témiscamingue d'intégrer des concepts d'écoconception et différentes mesures liées aux politiques d'achat et à l'emballage des produits (voir la section « Réduction »).

#### Recommandation 38

---

Promouvoir davantage la réduction à la source, notamment grâce à des concepts d'écoconception et d'économie circulaire.

Des initiatives et outils existent déjà pour favoriser l'écologie industrielle, notamment la Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ). Le volet 3 du programme Performance des ICI en GMR, Regroupement de la GMR dans les ICI de RECYC-QUÉBEC peut représenter une opportunité pour la MRC de Témiscamingue. En effet, une meilleure coordination de la GMR entre les ICI ayant les mêmes besoins ou situés dans les mêmes lieux est souhaitable, ne serait-ce que pour l'optimisation du transport. Pour le second cycle, le CTRI et le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) pourraient être des acteurs clés à contacter.

## Recommandation 39

---

Le CREAT recommande que la MRC de Témiscamingue fasse la promotion de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire tout en favorisant le réseautage, par exemple, en créant une Table en écologie industrielle, ou en faisant appel au Volet 3 du programme Performance des ICI en GMR de RECYC-QUÉBEC.

### **Bons coups et reconnaissance :**

Le CREAT félicite la MRC de Témiscamingue de vouloir promouvoir l'attestation ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC. La MRC peut aussi considérer la promotion d'autres systèmes de reconnaissance et attestations déjà existants (Bureaux Verts, Clé Verte, *Green Circle*, etc.). Le CREAT tient à souligner qu'il possède un fichier à jour retraçant l'historique des attestés ICI ON RECYCLE! de RECYC-QUÉBEC de la région ainsi que les ICI contactés dans le cadre de la promotion de cette attestation, et ce, depuis 2007. De plus, en 2014, plusieurs restaurateurs de la MRC avaient été sondés afin de connaître leurs besoins et intérêts. Il nous fera plaisir d'agir à titre de collaborateur pour cette mesure.

La MRC pourrait promouvoir davantage l'engouement pour les attestations en collaborant avec les Chambres de commerce et d'industrie présentes sur son territoire, notamment si celles-ci organisent des galas annuels.

En outre, pour ce qui est des ICI, il peut s'avérer que les incitatifs purement volontaires et l'accompagnement offert ne soient pas suffisants pour assurer une prise en charge adéquate des matières résiduelles pour l'ensemble des ICI. Les plus proactifs pourront se tourner vers les programmes de reconnaissance et ceux désireux de faire des efforts d'implantation se tourneront vers l'accompagnement. Par contre, la MRC de Témiscamingue doit prévoir un déclencheur pour susciter l'action des ICI, des arguments, des incitatifs.

## Recommandation 40

---

Mettre en place des incitatifs et/ou des pénalités visant à favoriser la réduction des déchets et le tri à la source chez les ICI.

## **4.8 Encombrants, CRD, RDD, écocentres et dépotoirs sauvages**

La gestion des MR qui ne devraient se trouver ni dans la collecte des matières recyclables, ni dans la collecte des déchets pose un réel défi, et la MRC de Témiscamingue n'y échappe pas.

Afin de respecter la hiérarchie des 3RV, en plus de favoriser le réemploi, la MRC devrait toujours être à la recherche de solutions de recyclage avant les solutions de valorisation, et ce, pour tous les types de résidus.

#### Recommandation 41

---

Respecter la hiérarchie des 3RV dans la gestion des CRD, encombrants et résidus domestiques dangereux (RDD) qui parviennent à l'écocentre et aux REL. Prioriser le réemploi au recyclage et à la valorisation. Étendre cette mesure à tous les types de résidus qui parviennent à l'écocentre. La recherche de solutions devrait se faire en partenariat avec les autres MRC à l'échelle de la région et avec des acteurs clés du milieu (industriels, CTRI, CTTEI, etc.)

#### Recommandation 42

---

Intervenir auprès du gouvernement afin que les matières sans débouchés fassent l'objet d'un programme de type Responsabilité élargie des producteurs (REP).

Malheureusement, des encombrants, des résidus CRD et certains RDD font parfois l'objet de dépôts sauvages illégaux. Même si la MRC de Témiscamingue met de l'avant des mesures pour gérer ces matières de façon à prévenir ce phénomène, le CREAT croit que davantage de mesures doivent être prévues.

#### Recommandation 43

---

Aider le à compléter l'inventaire régional des dépotoirs sauvages du MERN dans son PGMR 2016-2020, et augmenter le montant des amendes aux contrevenants ainsi que la surveillance des sites connus.

Les mesures des sections suivantes concernant les encombrants, CRD et RDD sont des apports afin de contribuer à la prévention de ces dépotoirs sauvages.

### **Collecte des encombrants :**

Le CREAT croit que malgré tous les bons efforts en ISÉ de la MRC de Témiscamingue pour favoriser l'apport volontaire et malgré la proximité offerte par les REL, la nécessité d'une collecte d'encombrants, ne serait-ce que ponctuellement, est bel et bien présente. En effet, des contraintes de logistique de transport, les matières acceptées ou refusées à l'écocentre le plus proche, et la facilité de la collecte de porte en porte sont des raisons pour que cette collecte continue là où elle est implantée et soit étendue aux autres municipalités.

#### Recommandation 44

---

La collecte des encombrants ponctuellement, sur demande ou saisonnière, doit être maintenue et étendue aux municipalités qui n'offrent pas ce service.

La MRC de Témiscamingue doit prévoir, tel que proposé à la *section 4.3 – Réemploi*, une façon de faire afin que les encombrants encore fonctionnels puissent être ultimement réutilisés, notamment par la ressourcerie régionale (mesure 6.1), le cas échéant. L'implication des entrepreneurs en transport, des OSBL en réemploi et des surveillants des REL sera nécessaire. Le CREAT est conscient des défis que représente une collecte puisque le simple fait d'exposer certains de ces objets aux intempéries compromet sérieusement leur réemploi en plus de représenter des sources de contamination

potentielle de l'environnement. La collecte sur appel ou le service d'assistance au transport pour les citoyens évitent ces pertes. Il serait intéressant pour la MRC de Témiscamingue d'étudier la possibilité de rendre disponible ce service à l'ensemble du territoire en partenariat avec les OSBL qui s'occuperaient de la revente.

---

#### Recommandation 45

Que la MRC de Témiscamingue incite les municipalités locales à prévoir un budget pour le transport lié à la collecte des encombrants et CRD, à l'espace d'entreposage, pour les items voués à la réutilisation, soit en transit ou géré sur place, ainsi qu'aux ressources humaines attirées.

### **Écocentres, points de dépôts municipaux et RDD :**

Le CREAT considère que la gratuité de l'utilisation des REL et de l'écocentre pour les citoyens est une mesure porteuse et que cela doit demeurer ainsi. En revanche, les incitatifs financiers pour les ICI qui effectuent un bon tri doivent être maintenus, voire améliorés.

Les points de dépôts municipaux sont des services de proximité important. En plus de former les surveillants des REL, tel que prévu dans la mesure 5.2, la MRC devraient aussi chercher à augmenter les types de RDD acceptés aux REL ou à augmenter le nombre de points de collecte, notamment grâce à des ICI. En effet, lors des pourparlers avec les ICI, il pourrait être intéressant de proposer à certains d'entre eux de devenir un point de collecte supplémentaire pour une ou des matières visées par la REP.

---

#### Recommandation 46

Uniformiser et augmenter les types de matières acceptées aux REL.

---

#### Recommandation 47

La MRC de Témiscamingue devrait faire pression auprès d'ICI pour que certains deviennent des points de dépôt pour les RDD ou autres objets non acceptés par la collecte de porte en porte (piles, batteries, appareils électroniques, cartouches d'encre, etc.) grâce aux programmes déjà existants (Appel à recycler, ARPE-Québec, Recyc-Fluo, Fondation Mira, brigades TerraCycle, etc.).

La MRC de Témiscamingue devrait envisager d'entreposer les objets divers réutilisables ainsi que des résidus CRD potentiellement réutilisables que les citoyens apportent à l'écocentre, d'autant plus que la valorisation thermique potentielle par l'incinérateur diminuerait les frais de chauffage associés à un espace supplémentaire d'entreposage. Plusieurs options sont à envisager : les citoyens se servent eux-mêmes, ces matières sont vendues à modique somme par un ou des organismes ou un transport est organisé pour une redistribution ou une vente à un des comptoirs de ces organismes ou la prise en charge par une ressourcerie (mesure 6.1).

---

#### Recommandation 48

Que l'écocentre de la MRC de Témiscamingue favorise davantage le réemploi et une réflexion devrait avoir lieu sur les moyens d'y parvenir, notamment en

partenariat avec des organismes et des entreprises d'économie sociale du territoire.

Plus spécifiquement, il semble aussi que de trier les branches et les troncs d'essences feuillues pourrait permettre leur recyclage en bois raméaux fragmentés (BRF), pouvant servir à la restauration de sites miniers en région. Actuellement, des compagnies en région s'alimentent en BRF dans la région de Montréal. Il serait intéressant pour la MRC de Témiscamingue de se pencher sur la rentabilité d'instaurer ce tri et cette transformation en BRF à l'un de ses écocentres.

Aux points de dépôts déjà existants, le CREAT considère qu'il est nécessaire que des points de dépôts pour les matières recyclables et les déchets soient ajoutés temporairement lors de la saison de la chasse. La MRC de Témiscamingue semble bien consciente, avec sa mesure 1.6, de l'enjeu de la GMR en milieu naturel. Il est important que les infrastructures suivent l'ISÉ. Afin de faciliter la gestion des points de dépôts satellites en période de chasse pour desservir les abris sommaires et ainsi limiter la présence de déchets, parfois dangereux, en milieux naturels, le CREAT suggère à la MRC de Témiscamingue d'appliquer une taxation ciblée afin d'aller chercher la juste contribution équitable de ces utilisateurs de services (voir la section « Réglementation et taxation »).

#### Recommandation 49

---

Évaluer l'option d'ajouter des points de dépôts saisonniers pour les secteurs de villégiature et d'abris sommaire, pour les matières recyclables, les déchets et, idéalement, pour d'autres résidus.

#### **Résidus CRD :**

Le CREAT souhaite, tel que mentionné précédemment, que la MRC de Témiscamingue soit proactive dans ses mesures de réutilisation et revente des résidus CRD. Pour les entrepreneurs, la MRC de Témiscamingue pourrait promouvoir davantage la plateforme Web de la BRIQ et favoriser le réseautage entre ces entrepreneurs dans un esprit d'économie circulaire pour arriver à ce réemploi des CRD. En outre, des débouchés quant au recyclage et à la valorisation sont néanmoins souhaitables.

#### Recommandation 50

---

Appliquer des incitatifs économiques pour favoriser le tri à la source des CRD.

Par contre, le CREAT est d'avis que cette recommandation doit nécessairement être accompagnée par des actions en ISÉ tel que prévu par la mesure 5.1 pour fournir des trucs et astuces afin de réaliser ce tri sur les chantiers, mais également pour promouvoir la déconstruction et d'autres bonnes pratiques. La MRC de Témiscamingue pourrait adapter une version territoriale ou régionale du Guide des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition pour les entrepreneurs, comme celui publié par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de



l'Outaouais (CREDDO)<sup>2</sup>, ou d'autres outils du Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ).

Conjointement à cet effort régional, la MRC de Témiscamingue pourrait s'allier aux autres MRC afin de mettre sur pied (ou de rechercher un privé intéressé à mettre sur pied) un centre de tri régional en CRD.

Afin de rejoindre à la fois les citoyens et les entrepreneurs, des incitatifs pourraient également être prévus lors de la demande de permis de construction ou de rénovation. Le fait d'apporter des ajustements légaux est souhaitable afin que la délivrance de permis de construction et de rénovation, particulièrement pour les entrepreneurs, soit conditionnelle à une saine gestion des résidus CRD. Un PGMR pour le chantier pourrait être un document demandé pour obtenir un permis. Par exemple, des preuves de la disposition adéquate des résidus pourraient être exigées et les entrepreneurs pourraient avoir à verser un dépôt en argent qui leur serait remis uniquement à la réception de ces preuves.

#### Recommandation 51

---

Prévoir des incitatifs liés à l'obtention de permis pour le secteur CRD, à la fois pour les ICI et pour les citoyens.

## 4.9 Élimination

Il est certain que le dossier d'incinération est un incontournable dans le présent PGMR. À ce sujet, le CREAT demande à la MRC de Témiscamingue de rester vigilante et de faire preuve de prudence lors du calcul du tonnage potentiellement disponible avant de lancer les appels d'offres. Il est primordial d'utiliser des chiffres conservateurs lors du calcul de potentiel.

En effet, plusieurs mesures prévues dans ce PGMR visent une diminution de la quantité de déchets voués à l'enfouissement, et donc une diminution de tonnage disponible à l'incinération. Il ne faut pas perdre de vue que le premier R des 3RV-E est le plus important et qu'il doit être prioriser en tout temps. La MRC devra en tenir compte dans son projet d'incinération. Selon le CREAT, il n'est pas dans l'intérêt de la MRC de brûler des matières pouvant avoir un autre débouché que celui-là. En effet, le but est d'éviter de brûler des matières avec débouchés et d'aller chercher des matières de plus en plus loin.

Concernant l'aspect de valorisation thermique, il sera important d'offrir aux lieux qui bénéficieront de ce type de chauffage une 2<sup>e</sup> source de chauffage. En effet, cela éviterait tout problème relié aux interruptions de fonctionnement de l'incinérateur. Même si la MRC semble consciente de ces enjeux, le CREAT tenait à lui mentionner de nouveau.

#### Recommandation 52

---

S'assurer que le projet d'incinération ne serve pas à détourner des matières qui bénéficient déjà d'autres débouchés.

---

<sup>2</sup> Par exemple, le CREDDO a développé un Guide des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition. Le 3R MCDQ offre aussi des outils à ses membres.



Même si la technologie exacte n'est pas encore déterminée, le CREAT invite la MRC à garantir le respect de la qualité de l'air ainsi que d'évaluer les potentiels risques environnementaux et sociaux liés à ce projet.

#### Recommandation 53

---

Garantir le respect de la qualité de l'air et évaluer les potentiels risques environnementaux et sociaux liés à ce projet.

Le CREAT salue la volonté de la MRC de tenir des consultations publiques au sujet du projet d'incinération afin que la population du Témiscamingue puisse émettre ses commentaires et ses préoccupations face à ce projet.

#### Recommandation 54

---

Tenir des consultations publiques au sujet du projet d'incinération.

## 4.10 Réglementation et taxation

Puisque le recyclage et le compostage sont implantés depuis déjà un certain nombre d'années, le CREAT félicite donc la MRC de Témiscamingue de se diriger vers des mesures plus coercitives avec la mesure 1.3. Une patrouille verte est un outil particulièrement intéressant pour la communication associée à l'application du règlement (voir section « ISÉ »).

Tel que mentionné à la section « Encombrants, CRD, RDD, écocentres et dépotoirs sauvages », des mesures plus sévères devraient être prises pour sévir contre le rejet de déchets en milieu naturel, y compris la vidange de boues septiques.

Le CREAT souhaite qu'une réflexion ait lieu quant à la répartition équitable des tarifs pour la GMR entre les utilisateurs. Le cas des chasseurs en est un bon exemple. Les baux des abris sommaires pourraient être légèrement augmentés pour couvrir les services de points de collecte temporaires en période de chasse.

Le CREAT souhaiterait que la MRC de Témiscamingue étudie la possibilité d'appliquer le principe utilisateur-payeur pour ce qui est de la collecte de porte en porte. En effet, malgré le rôle central des mesures ISÉ, il faut reconnaître les limites de l'approche pour certaines catégories de citoyens et d'ICI. Des incitatifs monétaires pourraient peut-être représenter une piste pour susciter une meilleure adhésion à une saine gestion des matières résiduelles. L'utilisation de puces électroniques afin de calculer l'utilisation des services de collecte et le poids des résidus est actuellement à l'essai à Beaconsfield et au canton de Potton. Si ce principe d'utilisateur-payeur est envisagé par la MRC de Témiscamingue, l'importance de la patrouille verte sera d'autant plus grande. Le risque d'augmentation des dépotoirs sauvages mériterait d'être analysé. Par contre, les matières retrouvées généralement dans les dépotoirs sauvages ne correspondent pas à la génération des déchets pris en charge par la collecte résidentielle et représente plus souvent des encombrants, des RDD et des CRD.

#### Recommandation 55

---

Envisager l'implantation du principe pollueur-payeur pour la collecte de porte en porte, tout en offrant un accompagnement suffisant (patrouille verte) et en mesurant les impacts négatifs que cela pourrait représenter (incidence sur les dépotoirs sauvages). Ce principe devrait aussi s'appliquer aux ICI.

#### Recommandation 56

---

Outre le principe pollueur-payeur, mettre en place d'autres mécanismes d'incitatifs financiers basés sur la collaboration des résidents et des ICI du territoire soucieux de contribuer à une meilleure GMR (ex. ristournes).

### 4.11 Lieux publics et événements

L'intention de la MRC de Témiscamingue d'améliorer la GMR lors des événements publics est chaudement accueillie par le CREAT (mesure 1.5). En outre, le CREAT propose d'aller plus loin avec des mesures incitatives comme des tarifs préférentiels ou des frais supplémentaires pour une bonne GMR ou non, le cas échéant.

#### Recommandation 57

---

Prendre des mesures incitatives pour favoriser la tenue d'évènements écoresponsables ou du moins à teneur réduite en production de déchets.

Par contre aucune mesure ne porte sur les lieux publics en général.

#### Recommandation 58

---

S'assurer que chaque poubelle située dans un lieu public municipal (bord de route, parcs, etc.) puisse recueillir séparément les déchets, le recyclage, et idéalement, le compostage. Le recours à des bi-poubelles, voire des tri-poubelles afin que se retrouve systématiquement au même endroit les diverses options de tri pour le citoyen.

L'achat de dispositifs de gestion de matières résiduelles (îlots de tri, bi-poubelles, etc.) est onéreux, même en considérant les fonds disponibles avec la Table de récupération hors foyer, le CREAT espère qu'un budget significatif soit alloué à ce poste.

## 4.12 Transport

Le transport est un enjeu majeur pour la MRC de Témiscamingue puisque le traitement des matières recyclables a lieu en dehors de son territoire. Ce point est très important et devrait faire l'objet d'une mesure en soi. En effet, à la fois pour les coûts mais également pour l'objectif de diminution des GES, ce transport doit être le plus possible optimisé pour éviter les trajets à vide. À cette fin, les diverses mesures d'échanges avec les acteurs en GMR, les autres MRC de la région et même avec des entreprises de la région (en consultant les Chambres de commerce par exemple), pourrait peut-être permettre des maillages et associer des besoins complémentaires en transport.

### Recommandation 59

---

L'optimisation du transport de MR devrait faire l'objet d'une mesure en soi dans le PGMR et devrait faire appel à la concertation régionale.

## 4.13 Suivi, veille, amélioration continue et concertation

La MRC de Témiscamingue met de l'avant plusieurs des éléments de suivi, d'amélioration continue et de concertation dans son PGMR, notamment avec le maintien du comité CAGE. Par contre ces suivis ne font pas l'objet de mesures intégrées au plan d'action.

### Recommandation 60

---

Inclure des mesures de suivi au plan d'action.

Pour ce qui est du suivi, malgré la nette amélioration prévue, le CREAT s'interroge, à savoir, comment les résultats correspondant aux objectifs de la politique provinciale seront mesurés. En effet, les taux de récupération pour diverses matières spécifiques impliquent une caractérisation à la fois de ce qui est récupéré, mais également des données quant à la proportion éliminée afin d'obtenir des pourcentages de récupération. Une caractérisation détaillée est cependant souhaitable. En effet, le CREAT félicite la MRC pour sa caractérisation de ce qui a été à l'enfouissement au cours des dernières années. Cependant, une caractérisation plus exhaustive, notamment incluant les matières recyclables, et ventilant selon les types de générateurs, serait souhaitable. Cette caractérisation pourrait être répétée dans le temps afin d'en mieux mesurer l'évolution des taux et donc l'atteinte des objectifs.

### Recommandation 61

---

Ajouter la caractérisation des autres MR et ventiler les données par types de générateurs, par exemple, en effectuant des échantillonnages directement à la source à la mesure 2.4.

Le CREAT constate de manière générale que les mesures proposées dans le PGMR ne proposent pas des indicateurs de suivi « SMART » : c'est-à-dire, spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes (ou pertinents) et temporellement définis. Il est certain que le PGMR actuel n'est encore qu'au stade de projet, mais il sera nécessaire, afin d'assurer un

suivi adéquat, que des indicateurs et des cibles soient fixés selon une approche de Gestion axée sur les résultats (GAR).

#### Recommandation 62

---

Identifier et fixer des indicateurs et des cibles de suivi selon une approche GAR.

Le CREAT aimerait aussi que la MRC de Témiscamingue s'implique dans la concertation en GMR au niveau régional. Le CREAT croit même que les échanges régionaux pourraient être systématisés, par exemple, à travers une ou des Tables régionales thématiques. À ce sujet, en tant qu'organisme régional, le CREAT pourrait figurer à la liste des collaborateurs potentiels. Le réseautage entre les acteurs est essentiel pour l'échange d'informations sur les bonnes pratiques, les besoins et préoccupations et les leçons apprises ainsi que pour favoriser le flux des matières au sein même de la région ainsi que l'optimisation des débouchés.

#### Recommandation 63

---

Poursuivre la concertation en GMR sur son territoire et, régionalement, voir à la rendre d'autant plus structurée (ex. Tables régionales).

## Conclusion

Le CREAT accueille le PGMR 2016-2020 plutôt favorablement. Nous croyons qu'avec ce PGMR, la MRC de Témiscamingue propose des avenues intéressantes pour améliorer la GMR sur son territoire. Cependant, un effort supplémentaire serait nécessaire pour détailler davantage chaque mesure, au niveau des cibles et des indicateurs. À travers ce mémoire et ses 63 recommandations, le CREAT propose quelques pistes d'amélioration et soumet certaines inquiétudes afin que ce PGMR soit bonifié.

C'est avec grand intérêt que le CREAT demeurera à l'affût des suites des consultations publiques et c'est avec plaisir qu'il collaborera avec la MRC de Témiscamingue sur certains dossiers en GMR afin de poursuivre l'une de nos missions communes, soit l'amélioration de la GMR.

## Références

- CIRAIG (2015). Mémoire du CIRAIG sur les enjeux et les impacts du bannissement des sacs d'emplettes à usage unique à Montréal [En ligne]  
<http://www.ciraig.org/fr/v.php?id=359&locale=fr&year=2015&type=2>
- CREAT (2000). Cadre de référence pour la gestion des matières résiduelles en Abitibi-Témiscamingue – Position du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. [http://www.creat08.ca/pdf/publications/mat\\_residuelles.pdf](http://www.creat08.ca/pdf/publications/mat_residuelles.pdf)
- CRECQ (2015). Mémoire du CRECQ sur le projet de PGMR révisé de la MRC Arthabaska. [En ligne], [http://www.crecq.qc.ca/memoires-rapports#blocInformation\\_3](http://www.crecq.qc.ca/memoires-rapports#blocInformation_3)
- CRECQ (2015). Mémoire du CRECQ sur le projet de PGMR révisé de la MRC de Drummond. [En ligne], [http://www.crecq.qc.ca/memoires-rapports#blocInformation\\_3](http://www.crecq.qc.ca/memoires-rapports#blocInformation_3)
- CREDDO (2014). Guide des bonnes pratiques de gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition. [En ligne],  
[http://www.creddo.ca/administration/content/UserFiles/File/ICI%20ON%20RECYCLE/Guide%20de%20bonnes%20pratiques\\_final\\_low%20rez.pdf](http://www.creddo.ca/administration/content/UserFiles/File/ICI%20ON%20RECYCLE/Guide%20de%20bonnes%20pratiques_final_low%20rez.pdf)
- CREE (2013). Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog - Commentaires et recommandations du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.
- CWWA-ACEPU (2012) Biosolides. [En ligne], [http://www.cwwa.ca/faqbiosolids\\_f.asp](http://www.cwwa.ca/faqbiosolids_f.asp)
- GÉCO (2011). Vers une meilleure gestion des matières résiduelles en Abitibi-Témiscamingue.
- MDDELCC (2013). Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles.
- RECYC-QUÉBEC (2013-2015). Série Info-PGMR. [En ligne]. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Client/fr/gerer/municipalites/bulletin-info-pgmr.asp>
- RECYC-QUÉBEC (2013-2015). Série d'outils en lien avec les PGMR. [En ligne].  
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>
- RECYC-QUÉBEC (2015). La gestion des matières organiques – Site Web. [En ligne].  
<http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>